



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 06 AVRIL 2023**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 14**

*Date de la convocation :*  
01/04/2023

*Date d'affichage :*  
01/04/2023

**OBJET : Convention  
d'organisation temporaire de  
la maîtrise d'ouvrage pour  
une opération de travaux  
d'enfouissement des réseaux  
de télécommunication, route  
de Salbris**

L'an deux mille vingt-trois  
le six avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,  
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Excusées : Mesdames GUÉRU et MARY.

Absent : Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Madame Roseline MARY a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.  
Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire donne lecture de la convention d'organisation temporaire de la  
maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux d'enfouissement des  
réseaux de télécommunication, route de Salbris à Nançay avec le Syndicat  
Départemental d'Énergie du Cher.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 21 577.64 € T.T.C.

La convention prendra fin, après l'exécution complète de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
autorise le Maire à signer cette convention.

Fait à Nançay, le 07 avril 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 07 avril 2023.